

## **POLITIQUE RELATIVE AUX COMPÉTITIONS**

Note : cette politique ne s'applique pas aux nageurs du programme pour adultes.

---

### **Visibilité**

1. Tout nageur participant à une compétition devra porter le maillot, le casque de bain et le t-shirt du club. Le maillot du club n'est pas requis pour les nageurs qui utilisent les maillots de performance.
2. Tout entraîneur et/ou accompagnateur accompagnant le Club en compétition devra porter le chandail du club (fourni par le Club).

### **Inscriptions et absences**

1. Les nageurs devront participer aux compétitions sélectionnées par leur entraîneur et pour lesquelles ils ont atteint les temps de qualification. Une fois l'inscription à la compétition faite, le nageur qui ne peut plus y participer pour cause de maladie devra quand même acquitter les frais d'inscription à moins que le retrait à la compétition se fasse avant la date limite des inscriptions telle que publiée au calendrier de compétitions affiché sur le site internet du Club.
2. Pour les compétitions à l'extérieur de Gatineau, le nageur qui ne se présente pas à la compétition pour raison de maladie pourra être exempté des frais de transport et d'hébergement s'il avise son entraîneur avant la compétition et si son motif est justifié. Un certificat médical sera normalement exigé dans ces circonstances.
3. Pour les compétitions nationales avec transport aérien ou par train, le nageur qui ne se présente pas à la compétition pour raison de maladie pourra être exempté des frais de transport et d'hébergement uniquement dans le cas où le Club peut obtenir remboursement des dépenses encourues.

### **Transport et hébergement**

1. Au cours des compétitions à l'extérieur de la région, tous les nageurs seront hébergés et transportés par le Club.
2. Toutefois, le parent qui désire ramener son nageur à la maison à la fin de la compétition pourra le faire après entente, au préalable, avec l'entraîneur du nageur.

### **Coût des compétitions**

1. Les coûts d'inscription, de transport et d'hébergement inhérents à une compétition devront être acquittés avant la date limite d'inscription indiquée dans le calendrier des compétitions affiché sur notre site Web. À noter que les inscriptions aux compétitions seront faites selon deux barèmes :
  - a) comme inscription hâtive donnant droit à un rabais si faite avant une date prédéterminée et indiquée au calendrier de compétitions publié sur notre site internet;
  - b) comme inscription normale après la date limite des inscriptions hâtives indiquée au calendrier de compétitions publié sur notre site internet, ne donnant pas droit à un rabais.
2. Les coûts reliés à la participation des entraîneurs et des accompagnateurs (transport, hébergement et repas) seront exclus du montant chargé aux familles pour l'inscription aux compétitions extérieures.
3. Le coût des repas, lorsque les repas sont planifiés par le Club, devront également être défrayés au moment de l'inscription.

### **Sanctions pour non-respect des règles**

Natation Gatineau pourrait appliquer des sanctions advenant le non-respect de ces règles.